

Mission

Assurer l'hébergement et l'entretien des animaux de laboratoire ou d'élevage ainsi que la maintenance de leur environnement

Facteurs d'évolution à moyen terme

- Automatisation des outils de gestion des élevages
- Mutualisation des activités au sein des centres d'expérimentation animale

Impact sur l'emploi-type

Mise à jour des connaissances et compétences en élevage

Activités principales

- Assurer l'entretien des animaux (litières, alimentation, abreuvement)
- Observer les animaux et surveiller leur attitude
- Entretien des lieux d'hébergement des animaux et les espaces d'élevage
- Contrôler l'environnement des animaux (air, lumière, température, bruit)
- Gérer, préparer et mettre à disposition le matériel d'élevage et d'expérimentation (approvisionnement, stockage, distribution de cages, biberons)
- Tenir un cahier d'observation et rendre compte de tout dysfonctionnement
- Réaliser les mises à mort selon la réglementation en vigueur
- Veiller au fonctionnement des appareillages et des équipements
- Procéder à l'évacuation des déchets en respectant les règles d'hygiène et sécurité
- Tenir le registre des entrées et des sorties

Compétences principales

Connaissances

- Biologie (notion de base)
- Espèces animales concernées
- Calcul mathématique (notion de base)
- Expérimentation animale : réglementation
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité (notion de base)

Compétences opérationnelles

- Travailler en équipe
- Utiliser les machines ou les appareillages dédiés à l'animal
- Utiliser des produits dangereux
- Savoir rendre compte
- Savoir utiliser les logiciels spécifiques à l'activité (application)

Diplôme réglementaire exigé Formation professionnelle si souhaitable

- Pour le concours externe dans le grade d'adjoint technique de 2^e classe, un diplôme de niveau V
- Domaine de formation souhaité : formation de soigneur, d'animalier, BEPA option animalier de laboratoire ou productions animales, formation à l'expérimentation animale (décret 2013-118 du 1^{er} février 2013)

Conditions particulières d'exercice

Astreintes